

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-85
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 septembre 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 10 septembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33	<u>Présents</u> : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALI. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEL.
Nbre de membres présents : 28	
Nbre de suffrages exprimés : 29	<u>Excusés</u> : Gérard PATEREK <u>Absents</u> : Valère NEDEY. Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI Saniye AKDEMIR. <u>Pouvoirs</u> : Gérard PATEREK pouvoir à Denis NEDEZ

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 3 septembre 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Armando LOPES ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 25 juin dernier est adopté à **LA MAJORITÉ** des voix présentes et représentées. (28 voix Pour, 1 abstention Monsieur MOSSINA) des voix présentes et représentées.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250910-2025-85-DE
Date de télétransmission : 15/09/2025
Date de réception préfecture : 15/09/2025

.../..

*Extrait du registre des délibérations n°2025-85***MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

A ce titre, il convient de procéder aux modifications suivantes :

- **Direction de la Comptabilité et des Finances**

De façon à répondre aux besoins du service Finances et afin d'assurer la continuité de service, il convient de recruter un adjoint administratif à temps complet.

Il convient donc de modifier le tableau des emplois permanents de la façon suivante :

OUVERTURE au 01/10/2025 : un adjoint administratif 35/35^{ème}

- **Direction des Ressources Humaines**

De façon à répondre aux besoins de la Direction des Ressources Humaines et afin d'assurer la continuité de service, il convient de recruter un adjoint administratif à temps complet.

Il convient donc de modifier le tableau des emplois permanents de la façon suivante :

OUVERTURE au 01/10/2025 : un adjoint administratif 35/35^{ème}

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la modification du tableau des emplois permanents telle que mentionnée.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER

CM DU 10 SEPTEMBRE 2025

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250910-2025-85-DE
Date de télétransmission : 15/09/2025
Date de réception préfecture : 15/09/2025